

PTU CONSTITUTION	Revised Révisés	STATUTS DU SEP
<p><b>PREAMBLE</b></p> <p>The Pearson Teachers Union (PTU) shall at all times endeavour to achieve unity within diversity and to conduct its operations with efficiency and diligence to realize the following aims:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• to support constructive professional development which initiates, facilitates, and promotes improvements in education in the Province of Quebec, always subject to its functions as a local of the Quebec Provincial Association of Teachers (QPAT);</li> <li>• to protect the professional, the economic and the social welfare of its members.</li> </ul>	<p>2018</p> <p>2022</p>	<p><b>PRÉAMBULE</b></p> <p>Le Syndicat des enseignants de Pearson (SEP) s'efforce en tout temps d'atteindre l'unité dans la diversité et de mener ses activités de façon efficace et diligente en fonction des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de contribuer au perfectionnement professionnel constructif qui enclenche, facilite et favorise la progression de l'éducation au Québec, tout en demeurant dans le cadre de ses fonctions comme syndicat membre de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ);</li> <li>• de sauvegarder le bien-être professionnel, économique et social de ses membres.</li> </ul>
<p><b>1. ELIGIBILITY</b></p>		<p><b>1. ADMISSIBILITÉ</b></p>
<p>1.1 Any teacher employed by the Lester B. Pearson School Board, or any person who is a member of a group for which the Pearson Teachers Union (PTU) holds a bargaining certificate by virtue of the Quebec Labour Code, shall be eligible for membership in the Pearson Teachers Union, provided that:</p> <p>(a) they pay an initiation fee of \$2.00 included in the union dues deducted;</p> <p>(b) they pay regularly the annual fee required by this Constitution as determined by the Annual General Meeting (AGM);</p> <p>(c) they agree to abide by the Constitution of the PTU, and the resolutions adopted by the Delegates' Assembly, a general meeting or a referendum;</p>	<p>2024</p>	<p>1.1 Toute enseignante ou tout enseignant à l'emploi de la commission scolaire Lester B. Pearson, ou toute personne qui est membre d'un groupe pour lequel le Syndicat des enseignants de Pearson (SEP) détient un certificat d'accréditation en vertu du Code du travail du Québec peut devenir membre du Syndicat des enseignants de Pearson, à condition de:</p> <p>(a) payer les droits d'adhésion de 2 \$ inclus dans la cotisation syndicale retenue;</p> <p>(b) verser de façon continue la cotisation annuelle prévue aux présents statuts conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle (AGA);</p> <p>(c) s'engager à respecter les statuts du SEP, et les résolutions adoptées par l'assemblée des déléguées et délégués, par une assemblée générale ou par un référendum.</p>
<p>1.2 Furthermore, any other person who is a member of a group which the Delegates' Assembly may choose to accept as an eligible group, even in the absence of the Pearson Teachers Union (PTU) holding a bargaining certificate for that group, shall be eligible for membership in the Pearson Teachers Union, under conditions to be determined at that time.</p>		<p>1.2 De plus, toute autre personne qui est membre d'un groupe que l'assemblée des déléguées et délégués accepte en tant que groupe admissible, même si le Syndicat des enseignants de Pearson (SEP) ne détient pas de certificat d'accréditation pour ce groupe, peut devenir membre du Syndicat des enseignants de Pearson aux conditions qui seront alors établies.</p>
<p>1.3 Any teacher wishing to resign from the PTU must inform the PTU in writing. However, the teacher must continue to pay union dues in conformity with the collective agreement.</p>	<p>2018</p>	<p>1.3 Une enseignante ou un enseignant qui veut cesser son adhésion au SEP doit en informer le SEP par écrit. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant doit continuer de verser ses cotisations syndicales conformément à la convention collective.</p>

2. DUES		2. COTISATIONS
2.1 The minimum fee for any new member entering the employ of the Lester B. Pearson School Board, on or after January 1, 1999 shall be \$2.00.		2.1 Tout nouveau membre à l'emploi de la commission scolaire Lester B. Pearson, le 1 <sup>er</sup> janvier 1999 ou après, doit verser une cotisation initiale minimum de 2 \$.
2.2 The membership fee for members employed full-time, part-time, by the lesson, at an hourly rate or on leave of absence shall be approved at the Annual General Meeting.	2022	2.2 La cotisation des membres employés à temps plein, à temps partiel, à la leçon, à taux horaire ou qui sont en congé, est adoptée par l'assemblée générale annuelle.
2.3 The membership fee for those who do not have contractual employment status shall be approved at the Annual General Meeting.		2.3 La cotisation des membres qui n'ont pas de statut contractuel d'embauche est adoptée par l'assemblée générale annuelle.
2.4 All members shall pay any special assessment levied and approved at a special general meeting.		2.4 Tous les membres paient toute cotisation spéciale perçue et adoptée à une assemblée générale extraordinaire.
3. EXECUTIVE COMMITTEE		3. COMITÉ EXÉCUTIF
3.1 The Executive Committee Officers shall be the President, the General Chairperson, the Secondary School Vice-President, the Elementary School Vice-President, the Continuing Education Vice-President, the Secretary, the Treasurer and three (3) Members at Large.	2023	3.1 Les dirigeantes et dirigeants du comité exécutif sont la présidente ou le président, la présidente ou le président des assemblées, la vice-présidente ou le vice-président des écoles secondaires, la vice-présidente ou le vice-président des écoles primaires, la vice-présidente ou le vice-président de la formation continue, la ou le secrétaire, la trésorière ou le trésorier, et trois (3) membres.
3.2 All the Executive Committee Officers shall be elected every two (2) years according to the provisions in Chapter 4.	2023	3.2 Toutes les dirigeantes et tous les dirigeants du comité exécutif sont élus aux deux (2) ans conformément aux dispositions prévues au chapitre 4.
3.3 The Executive Committee Officers shall be directors of the QPAT. Should the PTU be entitled to fewer than ten (10) directors of the QPAT, then these directors shall be appointed on a per-meeting basis by the Executive Committee from among its officers.	2023	3.3 Les dirigeantes et dirigeants du comité exécutif sont administratrices et administrateurs de l'APEQ. Si le SEP a droit à moins de dix (10) administratrices ou administrateurs de l'APEQ, elles ou ils sont alors nommés par le comité exécutif, pour chaque rencontre, parmi ses dirigeantes et dirigeants.
3.4 Should the PTU be entitled to more than ten (10) directors of the QPAT, then these additional directors shall be elected annually according to the provisions in Chapter 4. Should there be a need for additional directors because some officers of the Executive Committee are also directors of the QPAT Executive, this article shall also apply.	2023	3.4 Si le SEP a droit à plus de dix (10) administratrices et administrateurs de l'APEQ, ces membres supplémentaires sont élus chaque année conformément aux dispositions décrites au chapitre 4. Ceci s'applique également dans le cas d'un manque d'administratrices ou administrateurs supplémentaires parce que certaines dirigeantes ou certains dirigeants du comité exécutif sont aussi administratrices ou administrateurs au comité exécutif de l'APEQ.
3.5 <u>Resignations and/or vacancies due to incapacity</u>  (a) An elected officer of the PTU who is appointed to a LBPSB administrative position must offer, in writing,	2023	3.5 <u>Démissions ou postes vacants pour des raisons d'incapacité</u>  (a) Une dirigeante ou un dirigeant élu du SEP qui est nommé à un poste administratif à la CSLBP soumet immédiatement par écrit une démission au comité



	<p>Nominations form must be approved by the Nominations Committee.</p> <p>The PTU Official Nominations Form must be received by the PTU administrative staff no later than 4:00 p.m. on the tenth (10th) workday following the call for nominations.</p>	2018	<p>formulaire officiel de mise en candidature du SEP doit être approuvé par le comité des candidatures.</p> <p>Le formulaire officiel de mise en candidature du SEP doit être soumis à un membre du personnel du SEP au plus tard à 16 h le dixième (10<sup>e</sup>) jour ouvrable suivant l'appel de candidatures.</p>
4.3	<p>A nominee must be an active member in good standing. Before assuming office, a nominee must have served as a PTU delegate, as a member of the Executive Committee or as a former member of the professional staff of PTU for at least one (1) full academic year, in the last five (5) years.</p> <p>Furthermore, a nominee for a position of vice-president must teach in the sector in which they are nominated.</p>	2024  2022	<p>4.3 Avant d'entrer en fonction, toute candidate ou tout candidat doit être membre en règle du SEP et avoir occupé la fonction de déléguée ou délégué du SEP, de membres siégeant au comité exécutif du SEP ou en tant qu'ancienne conseillère syndicale ou ancien conseiller syndical pour le SEP pour au moins une (1) année scolaire complète au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>De plus, toute candidate ou tout candidat à un poste de vice-présidence doit enseigner dans le secteur pour lequel elle ou il est nommé.</p>
4.4	<p>The Nominations Committee shall:</p> <p>(a) determine that the nominations are in conformity with articles 4.1, 4.2 and 4.3;</p> <p>(b) publish the name of each candidate who is acclaimed to a position on the Executive Committee and the list of the positions for which an election shall be held giving the name of the candidates for each position. This information shall be made available to all PTU members and posted on the PTU website within three (3) workdays of the close of nominations;</p> <p>(c) at the same time, the Nominations Committee shall announce the date of the election.</p>		<p>4.4 Le comité des candidatures doit :</p> <p>(a) déterminer que les mises en candidature sont conformes aux articles 4.1, 4.2 et 4.3;</p> <p>(b) publier le nom de chaque candidate ou candidat acclamé à un poste du comité exécutif et la liste des postes pour lesquels une élection sera tenue, en donnant le nom des candidates et candidats pour chaque poste. Cette information est mise à la disposition de tous les membres du SEP et diffusée sur le site Web du SEP dans les trois (3) jours suivant la clôture des mises en candidature;</p> <p>(c) en même temps, le comité des candidatures annonce la date de l'élection.</p>
4.5	<p>In the event where there is more than one (1) candidate seeking the same position in an election, the candidates may be presented at a Special General Meeting by the Chairperson of the Nominations Committee, should any of the candidates request such a meeting.</p> <p>Each candidate shall be permitted to address the meeting in person and be entitled to speak for two (2) minutes, with the exception of presidential and vice-presidential nominees, who shall be entitled to speak for five (5) minutes. Each address will be recorded, and this recording will be transmitted to PTU members. A question period will follow the addresses. A candidate may waive their right to speak.</p>	2024  2024	<p>4.5 Dans le cas d'une élection où plus d'une (1) candidate ou candidat aspire à un même poste, les candidates et candidats peuvent être présentés à une assemblée générale extraordinaire par la présidente ou le président du comité des candidatures, si une ou un des candidats demande une telle assemblée.</p> <p>Chaque candidate ou candidat a le droit de s'adresser en personne à l'assemblée pour une période de deux (2) minutes, sauf pour les candidates ou candidats à la présidence et à la vice-présidence qui ont droit à cinq (5) minutes. Chaque discours sera enregistré et transmis aux membres du SEP. Une période de question suivra les discours. La candidate ou le candidat peut renoncer à son droit de s'adresser à l'assemblée.</p>

	The date of the Special General Meeting shall be determined by the Executive Committee in accordance with article 11.2.		La date de l'assemblée générale extraordinaire est déterminée par le comité exécutif conformément à l'article 11.2.
4.6	Within seven (7) workdays after the Special General Meeting, a secret ballot shall be conducted in conformity with the Election Procedure.	2024	4.6 Dans les sept (7) jours ouvrables suivant l'assemblée générale extraordinaire, un vote par bulletin secret a lieu conformément à la procédure électorale.
4.7	The Executive Committee Officers acclaimed in conformity with article 4.4 or elected in conformity with article 4.6 shall take office on July 1 <sup>st</sup> .	2023	4.7 Les dirigeantes et dirigeants du comité exécutif acclamés conformément à l'article 4.4 ou élus conformément à l'article 4.6 entrent en fonction dès le 1 <sup>er</sup> juillet.
4.8	Any QPAT Board of Directors vacancy shall be filled according to articles 3.3 or 3.4 as the case may be.	2018	4.8 Tout poste vacant à l'APEQ sera pourvu conformément aux articles 3.3 ou 3.4, selon le cas.
4.9	(a) In the event that the Executive Committee needs to replace an Executive Officer, as described in article 3.5 (c),	2023	4.9 (a) Dans l'éventualité où le comité exécutif doit remplacer une dirigeante ou un dirigeant, conformément à l'article 3.5 (c) :
	(i) A by-election shall be held for the vacant position on the Executive Committee if 50% or more of the term remains;		(i) s'il reste 50 % ou plus au terme du mandat, une élection partielle sera tenue pour pourvoir au poste vacant au sein du comité exécutif;
	(ii) The Officer may be appointed by the Executive Committee if less than 50% of the term remains;	2023	(ii) la dirigeante ou le dirigeant peut être nommé par le comité exécutif s'il reste moins de 50 % au terme du mandat.
	(b) The by-election, if held, will follow the same procedure as those described in articles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 and 4.6 as well as Appendix I - Election Procedure.	2024	(b) L'élection partielle, s'il y a lieu, suivra la même procédure conformément aux articles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 de même que décrite à l'annexe I - Procédure électorale.
	(c) In the event that no candidate seek the vacant position, the Officer may be appointed by the Executive Committee.		(c) Dans l'éventualité où il n'y avait aucune candidate ou aucun candidat au poste vacant, la dirigeante ou le dirigeant peut être nommé par le comité exécutif.
(d) The Executive Committee officer acclaimed in conformity with article 4.4 or elected, or appointed shall take office within seven (7) workdays.		(d) La dirigeante ou le dirigeant acclamé conformément à l'article 4.4 ou élu ou nommé entre en fonction dans les sept (7) jours ouvrables suivant l'élection.	
4.10	Any election shall be held in conformity with Appendix I. The Election Procedure shall be approved by the Delegates' Assembly and be subjected to amendment by that body.		4.10 Toute élection sera tenue conformément à l'annexe I. La procédure électorale devra être approuvée par l'assemblée des déléguées et délégués sous réserve de modifications par cette assemblée.
<b>5.</b>	<b>MEETINGS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE</b>		<b>5. RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>
5.1	The Executive Committee shall hold regular meetings at least once a month. The notice and the agenda shall be available prior to the meeting. At each meeting, the date and time of the subsequent regular meeting shall be set. Any emergency meeting of the Executive Committee may be convened with the consent of the majority of its officers.	2023	5.1 Le comité exécutif se réunit au moins une fois par mois. L'avis de convocation et l'ordre du jour seront disponibles avant la réunion. À chaque réunion, le comité exécutif fixe la date et l'heure de la prochaine réunion. Toute réunion d'urgence du comité exécutif peut être convoquée avec l'assentiment de la majorité de ses dirigeantes et dirigeants.

5.2	The quorum for Executive Committee meetings shall be a majority of its members.	2018	5.2	Le quorum des réunions du comité exécutif est de la majorité de ses membres.
5.3	The President shall preside at Executive Committee meetings; the General Chairperson or another Executive Officer empowered by the President shall preside should the President be absent.	2023	5.3	La présidente ou le président du SEP préside les réunions du comité exécutif ou, en son absence, la présidente ou le président des assemblées ou une autre dirigeante ou un autre dirigeant du comité exécutif autorisé par la présidente ou le président.
<b>6.</b>	<b>DUTIES OF EXECUTIVE OFFICERS</b>	2023	<b>6.</b>	<b>ATTRIBUTIONS DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>
6.1	<u>The President shall</u>		6.1	<u>Attributions de la présidente ou du président:</u>
(a)	preside at meetings of the Executive Committee and be entitled to vote;	2018	(a)	présider les réunions du comité exécutif et avoir le droit de vote;
(b)	sign and execute all contracts or agreements in the name of the PTU;		(b)	signer et exécuter, au nom du SEP, tous les contrats et les ententes;
(c)	ensure, on behalf of the Executive Committee, that all employees of PTU are efficiently discharging their duties;		(c)	s'assurer au nom du comité exécutif que toutes les employées et employés du SEP s'acquittent efficacement de leurs fonctions;
(d)	be ex officio representative on every committee of the PTU;		(d)	être membre d'office de tous les comités du SEP;
(e)	be Chairperson of the Negotiating Committee in which capacity they shall act as Chief Negotiator unless they choose to delegate this responsibility;		(e)	présider le comité de négociation et, en cette qualité, agir comme négociatrice ou négociateur en chef, à moins qu'elle ou il ne décide de déléguer cette fonction à une autre personne;
(f)	convene the Annual General Meeting;		(f)	convoquer l'assemblée générale annuelle;
(g)	be responsible for the day-to-day operations of the PTU;		(g)	être responsable des activités quotidiennes du SEP;
(h)	act as the signing officer with the Treasurer;		(h)	agir en qualité de signataire autorisé de concert avec la trésorière ou le trésorier;
(i)	in consultation with the Executive Committee, have the right to appoint the members of the Negotiating Committee	2018	(i)	en consultation avec le comité exécutif, avoir le droit de désigner les membres du comité de négociation.
6.2	<u>The General Chairperson shall</u>		6.2	<u>Attributions de la présidente ou du président des assemblées :</u>
(a)	be the Chairperson of the Nominations Committee subject to the provisions of article 16.2;		(a)	présider le comité des candidatures sous réserve des dispositions de l'article 16.2;
(b)	be the Chairperson of general meetings of the PTU and at meetings of the Delegates' Assembly;		(b)	présider les assemblées générales du SEP et les réunions de l'assemblée des déléguées et délégués;
(c)	conduct meetings according to PTU's Rules of Order.	2022	(c)	diriger les réunions conformément aux règles de procédure du SEP.

<p>6.3 <u>The Elementary School Vice-President, the High School Vice-President and the Continuing Education Vice-President shall</u></p> <p>(a) be empowered to convene meetings of the delegates from their respective sector for purposes which are of exclusive interest to them. The agenda for such meetings shall be subject to approval by the Executive Committee (see article 8.7);</p>	<p>2018</p>	<p>6.3 <u>Attributions des vice-présidentes ou vice-présidents des écoles primaires, des écoles secondaires et de la formation continue :</u></p> <p>(a) être habilités à convoquer à une réunion les déléguées et délégués de leur secteur respectif pour des sujets qui sont de leurs intérêts exclusifs. L'ordre du jour d'une telle réunion doit être approuvé par le comité exécutif (voir l'article 8.7).</p>
<p>6.4 <u>The Secretary shall</u></p> <p>(a) be responsible for recording the minutes of the Executive Committee meetings and forward the minutes to the PTU office staff within five (5) workdays;</p> <p>(b) be responsible for recording the minutes of the Delegates' Assembly, Annual General Meeting or any Special General Meeting and forward these minutes to the PTU office staff within five (5) workdays;</p> <p>(c) ensure that representation on the Delegates' Assembly is assessed in conformity with article 9.1;</p> <p>(d) ensure that the PTU office staff circulate to each school and centre a list of duly-elected delegates of the PTU;</p> <p>(e) refer any proposed amendment to the Constitution to the next meeting of the Delegates' Assembly. Following receipt of the proposed amendment(s), ensure that the text of the proposed amendment(s) is sent to each school and centre at least seven (7) workdays before the Annual General Meeting (as per article 14.1).</p>	<p>2022</p> <p>2018</p>	<p>6.4 <u>Attributions de la ou du secrétaire :</u></p> <p>(a) produire le procès-verbal des réunions du comité exécutif et l'expédier au personnel du bureau du SEP dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent;</p> <p>(b) produire le procès-verbal des réunions de l'assemblée des déléguées et délégués, de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale extraordinaire et de l'expédier au bureau du SEP dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent;</p> <p>(c) s'assurer que l'assemblée des déléguées et délégués soit constituée conformément à l'article 9.1;</p> <p>(d) s'assurer que le personnel du bureau du SEP distribue à chaque école et centre la liste des déléguées et délégués élus du SEP;</p> <p>(e) transmettre tout projet de modification aux statuts à la réunion de l'assemblée des déléguées et délégués. Suite à la réception dudit projet, s'assurer que le texte du projet de modification est expédié à chaque école et centre au moins sept (7) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle (conformément à l'article 14.1).</p>
<p>6.5 <u>The Treasurer shall</u></p> <p>(a) be Chairperson of the Finance and Budget Committee in which capacity they shall present the budget and the auditor's report to the</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) Executive Committee</li> <li>ii) Delegates' Assembly</li> <li>iii) Annual General Meeting</li> <li>iv) Auditor;</li> </ol> <p>(b) have the care and custody of all the funds and securities of the PTU and oversee their deposit in such bank or banks or with such depository or depositories as the Executive Committee may direct;</p> <p>(c) ensure access to the books and accounts to any member of the PTU;</p>	<p>2018</p> <p>2018</p>	<p>6.5 <u>Attributions de la trésorière ou du trésorier :</u></p> <p>(a) présider le comité des finances et budget et, en cette qualité, présenter le budget et le rapport des auditeurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) au comité exécutif</li> <li>ii) à l'assemblée des déléguées et délégués</li> <li>iii) à l'assemblée générale annuelle</li> <li>iv) aux auditeurs</li> </ol> <p>(b) veiller à et assurer la garde de tous les fonds et titres du SEP et veiller aux dépôts auprès des institutions bancaires ou des dépositaires choisis par le comité exécutif;</p> <p>(c) présenter à tout membre du SEP, dans un délai raisonnable, les registres et livres comptables;</p>

(d)	have a supervisory function over all Executive Committee expenditures;		(d)	avoir autorité sur toutes les dépenses du comité exécutif;
(e)	act as the signing officer with the President.		(e)	agir en qualité de signataire autorisé de concert avec la présidente ou le président.
6.6	The Executive Committee Officers shall attend the meetings of the Executive Committee.	2023	6.6	Les dirigeantes et dirigeants du comité exécutif doivent assister aux réunions du comité exécutif.
<b>7.</b>	<b>DUTIES AND POWERS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE</b>		<b>7.</b>	<b>ATTRIBUTIONS ET POUVOIRS DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>
7.1	<u>The Executive Committee shall</u>	2023	7.1	<u>Attributions du comité exécutif :</u>
(a)	oversee the assets of the PTU;		(a)	s'occuper de l'actif du SEP;
(b)	conduct routine business, supervise all the services of the PTU and attend meetings of the Delegates' Assembly and general meetings. The Executive Committee shall execute decisions and special requests adopted at the above-mentioned meetings and by referendum;		(b)	s'occuper des affaires courantes, superviser tous les services du SEP et participer à toutes les réunions de l'assemblée des déléguées et délégués et assemblées générales. Le comité exécutif exécute les décisions et répond aux demandes spéciales adoptées aux assemblées susmentionnées ou par référendum;
(c)	have the right to engage and discharge all employees of the PTU in accordance with its applicable policies, contracts, and codes;	2018	(c)	avoir le droit d'embaucher ou congédier le personnel du SEP conformément à ses politiques, ententes et codes applicables;
(d)	have the right to initiate proposed amendments of the Constitution as foreseen in article 14.1;		(d)	avoir le droit de proposer des modifications aux statuts, conformément à l'article 14.1;
(e)	be consulted on the appointment of the Negotiating Committee;	2018	(e)	être consulté à propos de la désignation des membres du comité de négociation;
(f)	approve a proposed list of delegates to attend the Provincial Council of QPAT, including alternates.	2018	(f)	approuver une liste proposée de déléguées et délégués pour participer au conseil provincial de l'APEQ incluant des déléguées suppléantes ou délégués suppléants.
<b>8.</b>	<b>THE DELEGATES' ASSEMBLY</b>		<b>8.</b>	<b>ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS</b>
8.1	The Delegates' Assembly shall be composed of the Executive Committee and of delegates duly elected in accordance with the provisions of article 9. It shall		8.1	L'assemblée des déléguées et délégués est composée du comité exécutif et des déléguées et délégués dûment élus conformément à l'article 9. L'assemblée doit agir à titre de :
(a)	be a consultative body where all aspects of union activities are addressed;		(a)	un organisme consultatif au sein duquel tous les aspects des activités syndicales sont abordés;
(b)	be a policy-making body.		(b)	un organisme d'élaboration de politiques.

<p>8.2 <u>The Delegates' Assembly shall</u></p> <p>(a) determine the policy of the PTU in any given year subject to such directions as the membership may give either at a general meeting or by referendum;</p> <p>(b) supervise the application of the Constitution of the PTU;</p> <p>(c) receive as notices of motion resolutions from any meeting of the PTU members in a school or centre;</p> <p>(d) decide on group membership applications and individual suspensions and expulsions;</p> <p>(e) receive the proposed list of delegates to the Provincial Council of QPAT;</p> <p>(f) approve or amend the PTU Official Nominations Form;</p> <p>(g) approve or amend the PTU Rules of Order;</p> <p>(h) approve or amend the PTU Election and Referendum Procedures.</p>	<p>2023</p> <p>2023</p>	<p>8.2 <u>Attributions de l'assemblée des déléguées et délégués:</u></p> <p>(a) déterminer la politique du SEP au cours d'une année, sous réserve des directives présentées par les membres à l'assemblée générale ou par référendum;</p> <p>(b) veiller à l'application des statuts du SEP;</p> <p>(c) recevoir comme avis de motion les résolutions adoptées au cours des réunions des membres du SEP dans une école ou un centre;</p> <p>(d) décider des demandes d'adhésion d'un groupe et de la suspension ou de l'expulsion d'une ou d'un membre;</p> <p>(e) recevoir la liste proposée des déléguées et délégués au conseil provincial de l'APEQ;</p> <p>(f) approuver ou modifier le formulaire officiel de mise en candidature du SEP;</p> <p>(g) approuver ou modifier les règles de procédure du SEP;</p> <p>(h) approuver ou modifier les procédures d'élection et de référendum du SEP.</p>
<p>8.3 The Delegates' Assembly shall hold at least eight (8) regular meetings during the school year. Special delegates' assemblies may be summoned by the President on their initiative, or by them when petitioned by at least ten (10) delegates from at least five (5) schools or centres.</p>		<p>8.3 L'assemblée des déléguées et délégués tient au moins huit (8) réunions ordinaires au cours de l'année scolaire. Une réunion extraordinaire peut être convoquée par la présidente ou le président, de sa propre initiative, ou lorsqu'au moins dix (10) déléguées ou délégués d'au moins cinq (5) écoles ou centres lui en font la demande.</p>
<p>8.4 Notice of regular meetings and all relevant documents shall be sent together with the agenda to the delegates in each school or centre two (2) workdays before the date of the meeting. All notices shall be posted on the PTU website.</p>	<p>11/2021</p>	<p>8.4 L'avis de convocation aux réunions ordinaires ainsi que tous les documents pertinents sont expédiés avec l'ordre du jour aux déléguées et délégués de chaque école ou centre deux (2) jours ouvrables avant la réunion. Tous les avis seront diffusés sur le site Web du SEP.</p>
<p>8.5 The quorum of the Delegates' Assembly shall be half (1/2) of its total delegates.</p>		<p>8.5 Le quorum de l'assemblée des déléguées et délégués est de la moitié (1/2) du nombre total de déléguées et délégués.</p>
<p>8.6 Decisions shall normally be by simple majority of those voting "yes" or "no".</p>		<p>8.6 Les décisions de l'assemblée des déléguées et délégués se prennent normalement à majorité simple des « oui » ou « non ».</p>
<p>8.7 Meetings of the delegates of the Elementary School, the High School, or the Continuing Education sectors may be convened and chaired by the appropriate Vice-President (see article 6.3(a)), or by petition of at least twenty percent (20%) of the</p>	<p>2018</p>	<p>8.7 Les réunions des déléguées et délégués du secteur primaire, secondaire ou de la formation continue peuvent être convoquées et présidées par la vice-présidente ou le vice-président concerné (voir l'article 6.3 (a)) ou sur demande d'au moins vingt pour</p>

	<p>delegates of the sector concerned from at least three (3) schools or centres.</p> <p>The provisions of articles 8.4, 8.5 and 8.6 shall apply to the meetings.</p> <p>Decisions of such sectorial meetings shall be submitted within two (2) workdays to the President who shall place them on the agenda of the next meeting of the Executive Committee. The Executive Committee shall then submit such decisions to the Delegates' Assembly for ratification, rejection, or return for further study.</p>		<p>cent (20 %) des déléguées et délégués du secteur visé provenant d'au moins trois (3) écoles ou centres.</p> <p>Les dispositions des articles 8.4, 8.5 et 8.6 s'appliquent à ces réunions.</p> <p>Les décisions qui y sont prises sont présentées dans les deux (2) jours ouvrables à la présidente ou au président qui les met à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du comité exécutif. Le comité exécutif soumet ensuite ces décisions à l'assemblée des déléguées et délégués pour leur ratification, rejet ou renvoi pour étude approfondie.</p>
8.8	The Delegates' Assembly shall not exceed 90 minutes unless a motion is passed by $\frac{2}{3}$ of the voting delegates to extend the meeting for one additional period of thirty (30) minutes.	11/2021	8.8 La durée de l'assemblée des déléguées et délégués ne doit pas se prolonger au-delà de 90 minutes à moins qu'une motion soit adoptée par le $\frac{2}{3}$ des membres votant pour la prolongation de l'assemblée pour une période additionnelle de trente (30) minutes.
<b>9.</b>	<b>PTU DELEGATES</b>		<b>9. DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS DU SEP</b>
9.1	At the beginning of every school year and eight (8) workdays prior to the first delegates' meeting, the PTU members of each school or centre shall elect from among themselves, a delegate or delegates as follows:	2022	9.1 Au début de chaque année scolaire et huit (8) jours ouvrables avant la première assemblée des déléguées et délégués, les membres du SEP de chaque école ou centre doivent élire entre eux une ou des déléguées ou un ou des délégués selon les dispositions suivantes :
(a)	in a school or a centre with twenty (20) PTU members or less, one (1) delegate who shall be designated as the senior delegate in which capacity they shall be a member of the School or Centre Council;		(a) à une école ou un centre ayant vingt (20) membres du SEP ou moins, une déléguée ou un délégué principal qui, en cette qualité, est membre du conseil d'école ou du centre;
(b)	in a school or centre with more than twenty (20) PTU members, one (1) delegate per every twenty (20) members or majority fraction of twenty (20). The delegate with the greater number of votes shall be designated as the senior delegate in which capacity they shall be a member of the School or Centre Council;		(b) à une école ou un centre ayant plus de vingt (20) membres du SEP, une déléguée ou un délégué par groupe de vingt (20) membres ou d'une fraction majeure de vingt (20). La déléguée ou le délégué ayant remporté le plus grand nombre de votes est désigné comme déléguée ou délégué principal qui, en cette qualité, est membre du conseil d'école ou du centre;
(c)	the PTU members in a school or centre may also elect an alternate who shall replace a delegate when they cannot act. The provisions of article 9.1 (a) and (b) shall apply.		(c) les membres du SEP à une école ou un centre peuvent aussi élire une déléguée suppléante ou un délégué suppléant qui prendra la place de la déléguée ou du délégué principal lorsqu'elle ou il est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Les dispositions de l'article 9.1 (a) et (b) s'appliquent.
9.2	Should a PTU delegate or an alternate delegate resign, be incapacitated, or refuse to act, the		9.2 Si une déléguée ou un délégué du SEP ou une déléguée suppléante ou un délégué suppléant donne sa démission, est incapacité ou refuse

	provisions of article 9.1 shall apply within the next ten (10) workdays.		d'exercer ses fonctions, les dispositions de l'article 9.1 s'appliquent dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent.
<b>10.</b>	<b>DUTIES OF DELEGATES</b>		<b>10. ATTRIBUTIONS DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS</b>
10.1	All delegates shall be responsible for attending all Delegates' Assembly meetings.		10.1 Toutes les déléguées et tous les délégués ont la responsabilité de participer à toutes les assemblées des déléguées et délégués.
10.2	If necessary, delegates shall be responsible for calling meetings in their school or centre to discuss issues.	2018	10.2 Au besoin, les déléguées et délégués ont aussi la responsabilité de convoquer une réunion dans leur école ou leur centre pour discuter des divers problèmes.
10.3	To keep members informed, delegates shall be responsible for communicating with the teachers of their school or centre following a meeting of the Delegates' Assembly.	2018	10.3 Les déléguées et délégués ont la responsabilité de communiquer l'information aux membres et de communiquer avec les enseignantes et enseignants de leur école ou centre à la suite d'une assemblée des déléguées et délégués.
10.4	The senior delegate shall be responsible for forwarding to the PTU office, in writing, the name(s) of the duly elected delegate(s) of his/her school or centre, within two (2) workdays of their election.	05/2019	10.4 La déléguée ou le délégué principal fait parvenir par écrit au bureau du SEP, le nom des déléguées et délégués élus dans son école ou son centre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'élection.
10.5	The senior delegate, assisted by the other delegate(s), shall be responsible for sharing information, and, in all necessary ways, of assuring that all members in their school or centre are fully informed of the affairs of the PTU.	2023	10.5 La déléguée ou le délégué principal assisté des autres déléguées ou délégués, reçoit et partage l'information et s'assure, par tous les moyens possibles, que tous les membres de leur école ou centre soient bien informés des affaires du SEP.
10.6	The senior delegate, assisted by the other delegate(s), shall be responsible for the conduct of all ballots which are requested by the Delegates' Assembly, and for any of their duties assigned in accordance with the Election and Referendum Procedures.	2024	10.6 La déléguée ou le délégué principal assisté des autres déléguées ou délégués, est responsable de la tenue des scrutins demandés par l'assemblée des déléguées et délégués et de toutes autres tâches qui lui sont assignées conformément aux procédures électorales ou de référendum.
<b>11.</b>	<b>GENERAL MEETINGS</b>		<b>11. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</b>
11.1	All members in good standing shall have the right to attend and vote at general meetings.		11.1 Tous les membres en règle ont le droit de participer et de voter aux assemblées générales.
11.2	The notice of a general meeting and the agenda shall be received in schools and centres five (5) workdays before the date of the meeting. A general meeting may be organized in two or more parts, when deemed by the Executive Committee to be warranted. In such a case, votes taken by secret ballot would be sealed and counted only at the final part.		11.2 L'avis de convocation et l'ordre du jour des assemblées générales sont reçus dans les écoles et les centres cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée. Une assemblée générale peut comporter deux volets, si le comité exécutif le juge pertinent. Le cas échéant, les bulletins de vote d'un vote secret sont scellés et comptés seulement au dernier volet.
11.3	A quorum for a general meeting shall be one hundred (100) members. If the quorum is challenged and the meeting is cancelled, the quorum at the second meeting called for the same	2023	11.3 Le quorum d'une assemblée générale est de cent (100) membres. Si le quorum est contesté et que l'assemblée est annulée, le quorum à la deuxième assemblée convoquée dans le même but

	purpose shall be the members present. Notwithstanding, at the second meeting, motions from the floor will only be accepted if the quorum of 100 is met.		sera constitué du nombre de membres présents. Malgré ce qui précède, à la deuxième assemblée, les motions proposées par l'assemblée seront adoptées seulement si le quorum de cent (100) membres est atteint.
11.4	The agenda for general meetings shall be prepared and circulated by the Executive Committee.		11.4 L'ordre du jour des assemblées générales est préparé et distribué par le comité exécutif.
11.5	Without prior notice, a motion may be presented from the floor at a general meeting to place any item on the agenda for discussion. The Chairperson shall rule on the admissibility of the item based on its urgency and importance. The ruling may be challenged, without debate, by a two thirds (2/3) vote of those present at the general meeting.	2018	11.5 Une ou un membre de l'assemblée générale peut, sans préavis, proposer l'inscription pour débat de toute question à l'ordre du jour. La décision de la présidente ou du président des assemblées quant à la recevabilité d'une question, compte tenu de son urgence et de son importance, peut, sur contestation, être rejetée sans débat, par un vote des deux tiers (2/3) des membres présents à l'assemblée générale.
11.6	The Annual General Meeting shall		11.6 L'assemblée générale annuelle :
(a)	be convened by the President no later than June 15 <sup>th</sup> ;		(a) doit être convoquée par la présidente ou le président avant le 15 juin;
(b)	receive written reports from all PTU committees and act as it deems fit on any recommendation contained in such reports;		(b) reçoit les rapports écrits des comités du SEP et se prononce comme elle l'entend sur leurs recommandations;
(c)	adopt the auditor's report and the budget and appoint the auditors for the following year;		(c) adopte le rapport des auditeurs et le budget et désigne les auditeurs pour l'année suivante;
(d)	adopt or modify the Constitution with the exception of Appendix I - Election Procedure and Appendix II - Referendum Procedure which shall be adopted or modified by the Delegates' Assembly.		(d) adopte ou modifie les statuts à l'exception de l'annexe I – <i>Procédure électorale</i> et de l'annexe II – <i>Procédure référendaire</i> qui sont adoptées ou modifiées par l'assemblée des déléguées et délégués.
11.7	Special General Meetings may be convened at the discretion of the Executive Committee, or by resolution of the Delegates' Assembly, or by petition of sixty (60) or more members from at least three (3) schools or centres.		11.7 Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées à la discrétion du comité exécutif, ou par une résolution de l'assemblée des déléguées et délégués, ou par une pétition de soixante (60) membres ou plus d'au moins trois (3) écoles ou centres.
11.8	An Emergency Special General Meeting may be convened at the discretion of the Executive Committee. The notice for this meeting and the agenda shall be received in schools and centres within forty-eight (48) hours. The agenda for such meetings may not be modified.		11.8 Une assemblée générale extraordinaire d'urgence peut être convoquée à la discrétion du comité exécutif. L'avis pour cette assemblée et l'ordre du jour doivent être reçus dans les écoles et les centres quarante-huit (48) heures avant l'assemblée. L'ordre du jour de ces assemblées ne peut être modifié.
	<u>Advanced General Meetings</u>		<u>Assemblées générales anticipées</u>
11.9	An advanced general meeting shall be convoked for the PTU members of the Continuing Education sectors teaching in the evening, on the morning of	2018	11.9 Pour les membres du SEP des secteurs de la formation continue qui enseignent le soir, une assemblée générale anticipée est convoquée le

	the regular general meeting to be held for the other PTU members.		matin de l'assemblée générale tenue pour les autres membres du SEP.
11.10	<p>The notice of this advanced general meeting and the agenda shall be identical to that of the general meeting and shall be received in the centres five (5) workdays before the date of the meeting.</p> <p>Three (3) workdays prior to the regular general meeting, the PTU senior delegate in the centre shall inform the PTU office of the PTU members teaching in the evening who wish to attend the advanced general meeting.</p> <p>Should none of the teachers intend to attend the advanced general meeting, it shall be cancelled.</p>	05/2019	<p>11.10 L'avis et l'ordre du jour de cette assemblée générale anticipée sont identiques à ceux de l'assemblée générale et sont reçus dans les centres cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée.</p> <p>Trois (3) jours ouvrables avant l'assemblée générale, la déléguée ou le délégué principal du SEP au centre avise le bureau du SEP du nom des membres du SEP qui enseignent le soir et qui souhaitent assister à l'assemblée générale anticipée.</p> <p>Si aucune enseignante ou aucun enseignant ne prévoit assister à l'assemblée générale anticipée, cette dernière est annulée.</p>
11.11	Such meetings shall be held in the same format as the general meeting. The PTU President and/or the Vice-President for the Continuing Education sector will address the members present and, if necessary, will conduct the advanced poll.	2024	11.11 Ces assemblées sont tenues selon le même format que l'assemblée générale. La présidente ou le président du SEP ou la vice-présidente ou le vice-président de la formation continue s'adresse aux membres présents et, si nécessaire, organise le scrutin anticipé.
11.12	In the case of a secret ballot, the votes shall be placed in the return envelope provided which shall be sealed and taken to the general meeting. The counting of these ballots shall take place at the same time as the counting of those of the general meeting.		11.12 Dans le cas d'un vote secret, les bulletins de vote sont placés dans l'enveloppe de retour fournie qui est scellée et apportée à l'assemblée générale. Le dépouillement de ces bulletins de vote se fait en même temps que le dépouillement des bulletins de votes de l'assemblée générale.
<b>12.</b>	<b>REFERENDUM</b>		<b>12. RÉFÉRENDUMS</b>
12.1	Any Referendum shall be held in conformity with Appendix II. The Referendum Procedure shall be approved by the Delegates' Assembly and be subject to amendment by that body.		12.1 Les référendums doivent se dérouler conformément à l'annexe II – <i>Procédure référendaire</i> , telle qu'approuvée par l'assemblée des déléguées et délégués et sous réserve de modifications par celle-ci.
<b>13.</b>	<b>RULES OF ORDER</b>	11/2021	<b>13. RÈGLES DE PROCÉDURE</b>
13.1	The PTU's Rules of Order shall be approved by the Delegates' Assembly and be subject to amendment by that body. Such rules shall be followed at all meetings of the PTU. A summary of these rules of order shall be made available to the delegates.	2023	13.1 Les réunions du SEP sont régies par les règles de procédure approuvées par l'assemblée des déléguées et délégués, sous réserve de modifications par celle-ci. Ces règles sont observées à toutes les assemblées du SEP. Un sommaire de ces règles de procédure sera mis à la disposition des déléguées et délégués.
<b>14.</b>	<b>AMENDMENTS</b>		<b>14. AMENDEMENTS</b>
14.1	The Executive Committee, or any twenty-five (25) members of the PTU drawn from at least two (2) schools or centres, may file the text of a proposed amendment to the PTU Constitution in accordance with article 6.4.	2018	14.1 Le comité exécutif, ou vingt-cinq (25) membres du SEP d'au moins deux (2) écoles ou centres peuvent proposer des amendements aux statuts du SEP en soumettant leur projet d'amendements aux statuts du SEP conformément à l'article 6.4.

14.2	The Secretary shall ensure that the text of the proposed amendment is sent to each school or centre at least seven (7) workdays before the Annual General Meeting.	2018	14.2	La ou le secrétaire s'assure que le texte des amendements proposés est expédié à chaque école ou centre au moins sept (7) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.
14.3	The amendment shall be adopted if approved by a simple majority of active members present and voting "yes" or "no" at the Annual General Meeting.		14.3	L'amendement est adopté s'il est approuvé par majorité simple des « oui » ou « non » des membres en règle présents à l'assemblée générale annuelle.
14.4	Any Chapter of the constitution except for appendices I and II can be amended at a special general meeting.	2018	14.4	Tout chapitre des statuts est sujet à modification par l'assemblée générale, à l'exception des annexes I et II.
<b>15.</b>	<b>COMMITTEES</b>		<b>15.</b>	<b>COMITÉS</b>
15.1	The Standing Committees of the PTU shall be the:		15.1	Les comités permanents du SEP sont les suivants :
(a)	Finance and Budget Committee;		(a)	le comité des finances et budget
(b)	Nominations Committee;		(b)	le comité des candidatures
(c)	Constitution Committee.	2018	(c)	le comité des statuts
15.2	Ad hoc committees may be created by the Executive Committee or Delegates' Assembly either on their own initiative, or on the instructions of a general meeting.		15.2	Le comité exécutif ou l'assemblée des déléguées et délégués peut aussi créer des comités <i>ad hoc</i> , de sa propre initiative ou par ordre d'une assemblée générale.
15.3	All standing, and ad hoc committees shall be subject to the following provisions:		15.3	Tous les comités permanents et comités <i>ad hoc</i> sont régis par les dispositions suivantes :
(a)	the chairperson of each ad hoc committee shall be chosen by the committee from among its own ranks;		(a)	La présidente ou le président de chaque comité <i>ad hoc</i> est choisi par le comité parmi ses membres;
(b)	the membership of		(b)	Composition :
(i)	all standing committees shall be approved by the Delegates' Assembly who shall give due attention to names suggested by the Executive Committee, Delegates' Assembly or membership at large;		(i)	la composition de tous les comités permanents est approuvée par l'assemblée des déléguées et délégués, qui tient compte des noms suggérés par le comité exécutif, l'assemblée des déléguées et délégués ou les membres;
(ii)	all committees, standing and ad hoc, shall be submitted to the Delegates' Assembly for ratification.		(ii)	la composition des comités permanents et des comités <i>ad hoc</i> est soumise à l'approbation de l'assemblée des déléguées et délégués pour ratification.
(c)	Resignations and/or vacancies due to incapacity from any standing and ad hoc committee shall be presented to the Delegates' Assembly which shall approve the replacement if there are more than four (4) months left in the mandate. Otherwise, the Executive Committee shall decide if and how to replace the departing member.		(c)	Les démissions et les postes vacants d'un comité permanent ou d'un comité <i>ad hoc</i> pour des raisons d'incapacité sont présentés à l'assemblée des déléguées et délégués qui approuve la remplaçante ou le remplaçant s'il reste quatre (4) mois ou plus au mandat. Autrement, le comité exécutif décide si, et par quel moyen, la personne membre qui quitte son poste est remplacée.

<p>(d) The chairperson of each committee shall</p> <p>(i) report to the Executive Committee and the Delegates' Assembly;</p> <p>(ii) submit written reports to the Executive Committee to be circulated at the Annual General Meeting.</p>	2018	<p>(d) La présidente ou le président de chaque comité :</p> <p>(i) fait rapport au comité exécutif et à l'assemblée des déléguées et délégués;</p> <p>(iii) soumet des rapports écrits au comité exécutif qui sont distribués à l'assemblée générale annuelle.</p>
<p><b>16. SPECIAL PROVISIONS FOR CERTAIN COMMITTEES</b></p>		<p><b>16. DISPOSITIONS SPÉCIALES RÉGISSANT CERTAINS COMITÉS</b></p>
<p>16.1 <u>Finance and Budget Committee</u></p> <p>The Finance and Budget Committee shall consist of the Treasurer as Chairperson and two (2) additional Officers of the Executive Committee.</p>	2023	<p>16.1 <u>Comité des finances et budget</u></p> <p>Le comité des finances et budget est composé de la trésorière ou le trésorier à titre de présidente ou président du comité et deux (2) dirigeantes ou dirigeants additionnels du comité exécutif.</p>
<p>16.2 <u>Nominations Committee</u></p> <p>(a) The Nominations Committee shall consist of the General Chairperson as Chairperson, and of four (4) additional members to be approved by the Delegates' Assembly at its first meeting in each school year to act for one (1) year.</p> <p>Should any member of the Nominations Committee be a candidate in any given election, they shall be replaced immediately for the duration of that election by a member of the Delegates' Assembly appointed by the Executive Committee.</p> <p>(b) The duties of the Nominations Committee are set forth in Chapter 4 (Election of the Executive Committee), in Appendix I - Election Procedure and Appendix II - Referendum Procedure.</p>	2023	<p>16.2 <u>Comité des candidatures</u></p> <p>(a) Le comité des candidatures est composé de la présidente ou du président des assemblées et de quatre (4) autres membres nommés pour un (1) an par l'assemblée des déléguées et délégués à sa première réunion de chaque année scolaire.</p> <p>Si une ou un membre du comité des candidatures présente sa candidature à une élection, elle ou il est remplacé immédiatement pour la durée de cette élection par une ou un membre de l'assemblée des déléguées et délégués nommé par le comité exécutif.</p> <p>(b) Les attributions du comité des candidatures sont prévues au chapitre 4 (<i>Élection des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif</i>), ainsi qu'aux annexes I - <i>Procédure électorale</i>, et II - <i>Procédure référendaire</i>.</p>
<p>16.3 <u>Negotiations Committee</u></p> <p>The President of the PTU shall be Chairperson of the Negotiations Committee in which capacity he/she shall act as Chief Negotiator unless they choose to delegate this responsibility.</p> <p>The President, after consultation with the Executive Committee, shall have the right to appoint other members of the Negotiations Committee.</p>	2023  2023	<p>16.3 <u>Comité de négociation</u></p> <p>La présidente ou le président du SEP préside au comité de négociation. En cette qualité, elle ou il agit comme négociatrice ou négociateur en chef, à moins qu'elle ou il ne décide de déléguer la tâche à quelqu'un d'autre.</p> <p>La présidente ou le président, après consultation avec le comité exécutif, a le droit de désigner d'autres membres au comité de négociation.</p>
<p>16.4 <u>Constitution Committee</u></p> <p>(a) The Committee shall consist of the PTU President and a minimum of four (4) other members from either the Executive Committee or the Delegates' Assembly</p>	2018	<p>16.4 <u>Comité des statuts</u></p> <p>(a) Le comité des statuts est composé de la présidente ou du président et d'un minimum de quatre (4) autres membres du comité exécutif ou de l'assemblée des déléguées et délégués.</p>

(b) The duties of the Constitution Committee shall be to periodically review the Constitution, and to propose possible amendments.		(b) Le mandat du comité des statuts consiste à réviser périodiquement les statuts du SEP et de proposer d'éventuels amendements.
<b>17. SPECIAL PROCEDURES</b>		<b>17. PROCÉDURES SPÉCIALES</b>
<p>17.1 <u>Discipline</u></p> <p>(a) A charge of a breach of the provisions of the PTU Constitution or of the resolutions adopted by a general meeting or referendum made by a member of the PTU against another member must be in writing and signed by the complainant.</p> <p>(b) Such a charge must be filed within twenty (20) workdays of the event giving rise to the charge with the President of the PTU, who shall acquaint the Executive Committee with the nature of the allegation giving all relevant details within five (5) workdays.</p> <p>(c) The Executive Committee shall then appoint and convene a Discipline Committee composed of three (3) members of the Delegates' Assembly and an officer of the Executive Committee. The Disciplinary Committee shall in the first instance examine the written allegations.</p> <p>If it is the opinion of the Disciplinary Committee that a hearing is warranted, a copy of the charges and a notice of the place, date and time fixed for a hearing shall then be sent seven (7) workdays in advance by registered mail to the accused member. The latter may be accompanied at the hearing by a person of their choice, who must be a member of the PTU.</p>	<p>05/2019</p> <p>2023</p>	<p>17.1 <u>Discipline</u></p> <p>(a) Toute accusation d'infraction aux dispositions des statuts du SEP ou aux résolutions adoptées à une assemblée générale ou à un référendum, portée par une ou un membre du SEP contre une ou un autre membre, doit être faite par écrit et signée par la plaignante ou le plaignant.</p> <p>(b) L'accusation doit être soumise, dans les vingt (20) jours ouvrables de l'évènement qui a donné naissance à l'accusation à la présidente ou au président du SEP qui avise le comité exécutif de la nature de l'accusation et lui fournit tous les renseignements pertinents dans les cinq (5) jours ouvrables suivants.</p> <p>(c) Le comité exécutif nomme et convoque alors un comité de discipline composé de trois (3) membres de l'assemblée des déléguées et délégués et d'une dirigeante ou d'un dirigeant du comité exécutif. Le comité de discipline examine d'abord les accusations écrites.</p> <p>Si le comité de discipline est d'avis qu'une audition est justifiée, il envoie alors à la personne accusée par courrier recommandé, sept (7) jours ouvrables avant l'audition, un avis de convocation indiquant l'endroit, le jour et l'heure de l'audition, accompagné d'une copie de l'accusation. La personne accusée peut être accompagnée à l'audition par une personne de son choix qui est membre du SEP.</p>
<b>18. FISCAL YEAR AND AUDITORS</b>		<b>18. EXERCICE FINANCIER ET VÉRIFICATION</b>
18.1 The fiscal year of the PTU shall begin on the first (1 <sup>st</sup> ) day of August and shall end on the thirty-first (31 <sup>st</sup> ) day of July.		18.1 L'exercice financier du SEP commence la première (1 <sup>re</sup> ) journée d'août et se termine la trente et unième (31 <sup>e</sup> ) journée de juillet.
18.2 The auditor, or auditors, shall be appointed at the Annual General Meeting to audit the account books of the PTU for the current fiscal year. If the auditor, or auditors, chosen at the Annual General Meeting refuse to act, or are unable to do so, others may be chosen in their stead by the Delegates' Assembly.		18.2 Les auditeurs sont nommés à l'assemblée générale annuelle pour vérifier les livres comptables du SEP de l'exercice financier courant. Si les auditeurs nommés par l'assemblée générale annuelle refusent ou ne sont pas en mesure de s'acquitter de leur mandat, l'assemblée des déléguées et délégués peut alors les remplacer.
<b>19. GENERAL BANKING PRACTICES</b>		<b>19. PRATIQUES BANCAIRES COURANTES</b>
19.1 A bank account or bank accounts shall be kept in the name of the PTU in such chartered bank or banks as may be selected by the Executive Committee. All moneys belonging to the PTU shall		19.1 Un ou des comptes bancaires sont maintenus au nom du SEP dans la ou les banques à charte choisies par le comité exécutif. Les fonds appartenant au SEP sont déposés auprès des

	<p>be paid into such bank or banks or with such depository or depositories as the Delegates' Assembly direct, and all cheques payable upon the PTU bank account or bank accounts shall be signed by the President and the Treasurer. Failing this, they shall be signed by any two (2) directors of the Executive Committee appointed by resolution of the Executive Committee.</p>	2023	<p>banques ou des dépositaires nommés par l'assemblée des déléguées et délégués, et tous les chèques tirés sur les comptes bancaires du SEP sont signés par la présidente ou le président et par la trésorière ou le trésorier. À défaut, ils sont signés par deux (2) dirigeantes ou dirigeants du comité exécutif désignés par une résolution du comité exécutif.</p>
19.2	<p>All bills of exchange, promissory notes, and other negotiable instruments shall be accepted, made, drawn or endorsed for or on behalf of the PTU by such officers as may from time to time be authorized by resolution of the Executive Committee. Cheques and other negotiable instruments paid to the PTU's bankers for collection and requiring the endorsement of the PTU may be endorsed on its behalf by such solicitors or officers as may from time to time be authorized by resolution of the Executive Committee.</p>	2023	<p>19.2 Les lettres de change, billets à ordre et autres titres négociables sont acceptés, émis, tirés ou endossés pour le SEP, ou en son nom, par ces dirigeantes ou dirigeants, de temps à autre, par résolution du comité exécutif. Les chèques et autres titres négociables payés aux banques du SEP pour recouvrement et nécessitant l'aval du SEP peuvent, de temps à autre, être endossés en son nom par les avalisés ou dirigeantes ou dirigeants autorisés par résolution du comité exécutif.</p>
19.3	<p>All records of money paid to the PTU shall be signed by the Treasurer or anyone whom they or the President may appoint, and such records shall be an effectual discharge for the moneys therein stated to be received.</p>		<p>19.3 Les preuves de versement d'argent au SEP sont signées par la trésorière ou le trésorier ou par la personne que la trésorière ou le trésorier ou la présidente ou le président peut désigner et ces preuves constituent un règlement en bonne et due forme des sommes en cause.</p>
<b>20.</b>	<b>REIMBURSEMENT</b>		<b>20. REMBOURSEMENT</b>
20.1	<p>Provisions shall be made in the budget for the reimbursement of any member of the PTU who shall incur verifiable expenses for the benefit of the PTU while executing authorized functions approved by the President, the Executive Committee or the Delegates' Assembly.</p>	2023	<p>20.1 Le budget doit comporter des dispositions prévoyant un remboursement à tout membre du SEP qui effectue des dépenses vérifiables au bénéfice du SEP dans l'exercice de ses fonctions approuvées par la présidente ou le président, par le comité exécutif ou par l'assemblée des déléguées et délégués.</p>

APPENDIX I	2022	ANNEXE I
<b>ELECTION PROCEDURE</b>		<b>PROCÉDURE ÉLECTORALE</b>
<p>1. The PTU senior delegate in each school or centre shall act as the Returning Officer in that school or centre, unless they are a candidate in the election or are otherwise unable to act. In such a case, they shall appoint a deputy who should, if possible, be a junior delegate. Failing this, the Nominations Committee shall designate a representative for the school or centre.</p>		<p>1. La déléguée principale ou le délégué principal du SEP de chaque école ou centre agit en tant que directrice ou directeur du scrutin de son école ou centre, à moins qu'elle ou il se présente à l'élection ou ne puisse s'acquitter de cette fonction. Dans ce cas, elle ou il se nomme une adjointe ou un adjoint qui est, de préférence, une déléguée suppléante ou un délégué suppléant. À défaut, le comité des candidatures nomme une représentante ou un représentant pour cette école ou ce centre.</p>
<p>2. The PTU office shall submit to each school or centre an up-to-date list of all PTU members teaching in the schools or centres.</p> <p>The Returning Officer shall update the voting list of the PTU members in the school or centre and return this list to the PTU office no later than ten (10) workdays before the election or by-election.</p> <p>Prior to the election, the PTU office shall issue to all schools or centres a reminder publicizing all necessary details.</p>		<p>2. Le bureau du SEP distribue dans chacune des écoles et centres une liste à jour du personnel enseignant de l'école ou du centre qui est membre du SEP..</p> <p>La directrice ou le directeur du scrutin met à jour la liste électorale des membres du SEP dans l'école ou dans le centre et retourne cette liste au bureau du SEP au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date de l'élection ou de l'élection partielle.</p> <p>Avant le jour de l'élection, le bureau du SEP diffusera à toutes les écoles et centres un rappel contenant tous les détails pertinents.</p>
<p>3. In an election or a by-election, each candidate must submit by e-mail to the PTU office, no later than 4:00 p.m. on the fifth (5th) workday following the close of nominations, a page no larger than (8 1/2 x 14) which must include their name, the position for which they are a candidate and their curriculum vitae. It may include a statement and a picture. The candidate shall be responsible for layout and translation. Candidates may also submit a two-minute video.</p> <p>Within the four (4) workdays which follow, the PTU office shall publish on its website and transmit to all teachers the C.V. submitted by each candidate in conformity with the preceding paragraph, along with the video, if any.</p>	<p>2024</p> <p>2024</p>	<p>3. Dans le cas d'une élection ou d'une élection partielle, chaque candidate ou candidat doit soumettre par courriel au bureau du SEP, avant 16 h le cinquième (5<sup>e</sup>) jour ouvrable suivant la clôture des mises en candidature, une page ne dépassant pas (8 1/2 x 14 po) qui doit inclure son nom, le poste pour lequel elle ou il soumet sa candidature et son curriculum vitae. Elle ou il peut également inclure une déclaration et une photo. La candidate ou le candidat doit voir à la mise en page et à la traduction. La candidate ou le candidat peut également soumettre une vidéo de deux minutes.</p> <p>Dans les quatre (4) jours ouvrables suivants, le bureau du SEP diffuse sur son site Web et transmet à toutes les enseignantes et enseignants le CV soumis par chaque candidate ou candidat, conformément au paragraphe qui précède, accompagné de la vidéo, le cas échéant.</p>

<p>4. All voting shall normally take place on the day(s) specified by the Chairperson of the Nominations Committee</p>		<p>4. Le scrutin a lieu normalement dans les écoles et les centres le ou les jours prévus par la présidente ou le président du comité des candidatures</p>
<p>5. An independent organization shall be hired by PTU to run the election or by-election. This organization shall share with the Chairperson of the Nominations Committee both the results and any associated documentation.</p>		<p>5. Les services d'un organisme indépendant seront retenus pour gérer l'élection ou l'élection partielle. Cet organisme partagera les résultats ainsi que tout autre document associé avec la présidente ou le président d'assemblée</p>
<p>6. Once the results have been received from the independent organization hired to oversee the election or by-election, the Nominations Committee shall meet to validate the results. The Chairperson of the Nominations Committee shall ensure the transmission of the results to all schools or centres and its publication on the PTU Website within the next-five (5) workdays.</p>		<p>6. Une fois que les résultats auront été reçus de l'organisme indépendant embauché pour gérer l'élection ou l'élection partielle, le comité des candidatures tiendra une rencontre pour valider les résultats. La présidente ou le président du comité des candidatures s'assure de la diffusion des résultats à toutes les écoles et centres et de sa publication sur le site Web du SEP dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent.</p>
<p>7. Any PTU member, who has cause to believe that there has been an irregularity in the election procedure, shall submit a statement in writing to the Chairperson of the Nominations Committee, within ten (10) workdays of the transmission of the overall results in the schools or centres. They must give the particulars of the alleged irregularity and submit such reasonable proof as they may possess.</p> <p>The Chairperson of the Nominations Committee shall without delay convene a meeting of the Nominations Committee to which they shall invite the complainant and any interested parties. If, after hearing the evidence, the Nominations Committee is of the opinion that the charge is substantiated, in part or in whole, it shall then decide whether to order a new election.</p> <p>The findings of the Nominations Committee shall be transmitted to all schools or centres within seven (7) workdays of the hearing.</p>		<p>7. Tout membre du SEP qui estime percevoir une irrégularité durant l'élection soumet une déclaration par écrit à la présidente ou au président du comité des candidatures dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la diffusion des résultats globaux dans les écoles et centres, expliquant la nature de l'irrégularité présumée et fournissant les preuves à l'appui qu'elle ou il peut détenir.</p> <p>La présidente ou le président du comité des candidatures convoque alors sans délai une réunion de ce comité à laquelle elle ou il invite la plaignante ou le plaignant et toute autre partie intéressée. Si, suite à l'audition, le comité des candidatures est d'avis que l'accusation est fondée, en tout ou en partie, il peut décider d'ordonner une nouvelle élection.</p> <p>Les conclusions du comité des candidatures doivent être communiquées à toutes les écoles et centres dans les sept (7) jours ouvrables suivant l'audition.</p>
<p>8. Any information or documentation related to the election or by-election shall be kept under seal in the PTU office for two (2) months following the election. After this period of time, this information or documentation may be destroyed.</p>		<p>8. Toute information ou documentation liée à l'élection ou à l'élection partielle demeure sous pli scellé au bureau du SEP pendant deux (2) mois suivant l'élection. Après cette période cette information ou ces documents peuvent être détruits</p>

APPENDIX II	2022	ANNEXE II
REFERENDUM PROCEDURE		PROCÉDURE RÉFÉRENDIAIRE
<p>1. The PTU senior delegate in each school or centre shall act as the Returning Officer in that school or centre. Should they be unable to act, they shall appoint a deputy, who should, if possible, be a junior delegate. Failing this, the Nominations Committee shall designate a representative for the school or centre.</p>		<p>1. La déléguée principale ou le délégué principal du SEP dans chaque école ou centre agit en tant que directrice ou directeur du scrutin de son école ou centre à moins qu'elle ou il ne puisse s'acquitter de cette fonction. Dans ce cas, elle ou il se nomme une adjointe ou un adjoint qui est, de préférence, une déléguée suppléante ou un délégué suppléant. À défaut, le comité des candidatures nomme une représentante ou un représentant pour cette école ou ce centre.</p>
<p>2. The PTU office shall submit to each school or centre an up-to-date list of all PTU members teaching in schools or centres.</p> <p>The Returning Officer shall update the voting list of the PTU members in the school or centre and return this list to the PTU office no later than ten (10) workdays before the referendum.</p> <p>Prior to the referendum, the PTU office shall issue to all schools or centres a reminder publicizing all necessary details.</p>		<p>2. Le bureau du SEP distribue dans chacune des écoles et centres une liste à jour du personnel enseignant de l'école ou du centre qui est membre du SEP.</p> <p>La directrice ou le directeur du scrutin met à jour la liste des membres du SEP à l'école ou au centre et retourne cette liste au bureau du SEP au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date du référendum..</p> <p>Avant le référendum, le SEP expédie à toutes les écoles et centres un rappel indiquant tous les détails nécessaires.</p>
<p>3. All voting shall normally take place on the day(s) specified by the Chairperson of the Nominations Committee.</p>		<p>3. Le scrutin a lieu normalement dans les écoles et les centres le ou les jours prévus par la présidente ou le président du comité des candidatures.</p>
<p>4. An independent organization shall be hired by PTU to run the referendum. This organization shall share with the Chairperson of the Nominations Committee both the results and any associated documentation.</p>		<p>4. Les services d'un organisme indépendant seront retenus par le SEP pour gérer le référendum. Cet organisme partagera les résultats ainsi que tout autre document associé avec la présidente ou le président d'assemblée.</p>
<p>5. Once the results have been received from the independent organization hired to oversee the referendum, the Nominations Committee shall meet to validate the results. The Chairperson of the Nominations Committee shall ensure the transmission of the results to all schools or centres and its publication on the PTU Website within the next five (5) workdays.</p>		<p>5. Une fois que les résultats auront été reçus de l'organisme indépendant embauché pour gérer le référendum, le comité des candidatures tiendra une rencontre pour valider les résultats. La présidente ou le président du comité des candidatures s'assure de la diffusion des résultats à toutes les écoles et centres et de sa publication sur le site Web du SEP dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent.</p>
<p>6. Any PTU member, who has cause to believe that there has been an irregularity in the referendum procedure shall submit a statement in writing to the Chairperson of the Nominations Committee within ten (10) workdays of the transmission of the overall results in the schools or centres. They must give the particulars of the alleged irregularity and submit such reasonable proof as they may possess.</p>		<p>6. Tout membre du SEP, qui estime percevoir une irrégularité durant le référendum, soumet une déclaration par écrit à la présidente ou au président du comité des candidatures, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la diffusion des résultats globaux dans les écoles et les centres, expliquant la nature de l'irrégularité présumée et fournissant les preuves à l'appui qu'elle ou il peut détenir.</p>

<p>The Chairperson of the Nominations Committee shall, without delay, convene a meeting of the Nominations Committee to which they shall invite the complainant and any interested parties. If, after hearing the evidence, the Nominations Committee is of the opinion that the charge is substantiated, in part or in whole, it shall then decide whether to order a new referendum.</p> <p>The findings of the Nominations Committee shall be transmitted to all schools or centres within seven (7) workdays of the hearing.</p>		<p>La présidente ou le président du comité des candidatures convoque sans délai une réunion de ce comité à laquelle elle ou il invite les plaignantes ou plaignants et les autres parties intéressées. Si, suite à l'audition, le comité des candidatures est d'avis que l'accusation est fondée, en tout ou en partie, il peut décider d'ordonner un nouveau référendum.</p> <p>Les conclusions du comité des candidatures doivent être communiquées à toutes les écoles ou centres dans les (7) jours ouvrables suivant l'audition.</p>
<p>7. Any information or documentation related to the referendum shall be kept under seal in the PTU office for two (2) months following the referendum. After this period of time, this information or documentation may be destroyed.</p>		<p>7. Toute information ou documentation liée au référendum demeure sous pli scellé au bureau du SEP pendant deux (2) mois suivant le référendum. Après cette période, cette information ou documents peuvent être détruits.</p>